

2021-04.11.21

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, FOY CAVILLON Sandra suppléante de RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LOUIS Eric suppléant de MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël de, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, Mme BLIN de Mme PERONNET, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. de CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, Mme TESTART Laëtitia de M. DEMOUY Bertrand, M. PINARD Jean-Michel de M. PARENTY Vincent, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CARON Hubert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : Tableau d'amortissement budget RASPA et RASPE

Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau-Assainissement, Président du Conseil d'exploitation de la RASPE

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2021, relatives à la création des Budgets Annexes Eau et Assainissement,

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

Sur proposition du Conseil d'Exploitation « CE » Eau, les durées d'amortissement pour le budget annexe Eau envisagées sont :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée indicative	Proposition
Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 € HT	1 an	1 an
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	5 ans
Concessions et droits similaires	2 ans	2 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Autres agencements et aménagements de terrains	15 - 30 ans	20 ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 - 20 ans	20 ans
Matériel de transport : engins TP et véhicules	4 - 8 ans	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2 - 5 ans	5 ans
Mobilier	10 - 15 ans	10 ans
Autre immobilisations corporelles	10 - 15 ans	15 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable,	30- 50 ans	50 ans
Canalisation d'adduction d'eau	50 – 60 ans	60 ans
Installation de traitement de l'eau potable sauf génie civil et régulation)	10- 15 ans	15 ans
Appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10- 15 ans	10 ans
Pompes		5 ans
Ballon Anti-bellier		10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	4 - 8 ans	8 ans
Outils	5 – 10 ans	10 ans

Envoyé en préfecture le 08/11/2021
 Reçu en préfecture le 08/11/2021
 Affiché le 
 ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_21-DE

Sur proposition du CE Assainissement, les durées d'amortissement pour le budget annexe Assainissement envisagées sont :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée indicative	Proposition
Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 € HT	1 an	1 an
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	5 ans
Concessions et droits similaires	2 ans	2 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Autres agencements et aménagements de terrains	15 - 30 ans	20 ans
Bâtiments durables	50 ans	50 ans
Bâtiments légers, abris	10 - 15 ans	15 ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 - 20 ans	20 ans
Matériel de transport : engins TP et véhicules	4 - 8 ans	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2 - 5 ans	5 ans
Mobilier	10 - 15 ans	10 ans
Autre immobilisations corporelles	10 - 15 ans	15 ans
Stations d'épuration et postes (ouvrage de génie civil)		
Ouvrages lourds	50- 60 ans	60 ans
Ouvrages légers (bassins de décantation, oxygénation...)	25 – 30 ans	30 ans
Réseau d'assainissement	50 – 60 ans	50 ans
Installation de traitement des eaux usées	10- 15 ans	15 ans
Appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10- 15 ans	10 ans
Pompes		5 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	4 - 8 ans	8 ans
Outils	5 – 10 ans	10 ans

Après en avoir délibéré à l'unanimité (53 Pour, 6 Abstentions : Mmes Ménard, Dutilleux), le Conseil Communautaire :

Affiché le 08/11/2021
ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_21-DE

- Décide de fixer l'application des durées d'amortissement corporelles et incorporelles inscrites dans le tableau ci-dessus pour le budget annexe Eau ;
- Décide de fixer l'application des durées d'amortissement corporelles et incorporelles inscrites dans le tableau ci-dessus pour le budget annexe Assainissement ;
- Autorise le Président de la CCALN ou le Président du CE de la RASPE-CCALN à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 4 novembre 2021
à Mézières-en-Santerre

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 08/11/2021

Affiché le 08/11/2021

Le Président,

Alain DOVERGNE

